

Les missions SSCT dans la fonction publique d'État ou territoriale

La loi de « transformation de la fonction publique » est venue modifier les périmètres des CHSCT en les regroupant au sein des formations spécialisées. Élu au comité social dans la fonction publique d'État (CSA) ou territoriale (CST), vous avez un rôle primordial dans l'établissement pour agir avec les agents sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation, complémentaire à la formation réglementaire et centrée sur les pratiques syndicales de proximité avec les agents, vous permettra de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions et les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.



OBJECTIFS

- Analyser des situations de travail en adoptant une démarche d'action méthodologique.
- Être acteur du dialogue social en contribuant à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.



PROGRAMME

- Le rôle des différents acteurs dans la prévention des risques professionnels
- La conduite d'action de prévention des risques professionnels
- L'analyse d'une situation de problème
- Le plan d'action en matière de SSCT



PUBLIC

- Élus au CSA ou CST
- Mandatés à la F3SCT dans la fonction publique d'État ou territoriale



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Élu dans un comité social de la fonction publique ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation
- Travail intersession



DURÉE
2 jours
1 jour + 1 jour

DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 6 stagiaires.
Contactez-nous !



TARIF

- 850 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur •

